

12/19.01

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N^o... 4926 / 19

Objet:

A M^r J. Titay

Rue de laeken 62
S

Annexe

Expédié le

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favora-
ble à l'acquisition, pour les collections de
l'Etat, d'un tableau
qui... ~~fait~~ l'objet de... ~~la~~ ~~lettre~~ du 9 courant.

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, ~~pouvra~~
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N^o 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, M^r ~~Titay~~,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

Imp. par l'Autographe Noir, Bruxelles.

Modèle III

Bruxelles 1^{re} - 2 - 1901

Monsieur

Je vous prie bien
avoir l'obligeance de remettre
au porteur de la présente
le tableau (Christ) que j'ai
déposé chez vous pour l'expertise.
En vous remerciant d'avance
recevez Monsieur l'assurance
de ma considération très
distinguée.



Rue de Laeken 62

Bruxelles le 9-2-1901

Messieurs les membres
de la Commission des hauts faits

9 2/1901 19
49²⁶

Je prends la respectueuse
liberté de vous présenter
un tableau Christ en
croix ne pouvant pas
attribuer la valeur. Je
suis très heureux de
recevoir vos offres de la
tableau vous en remercie

Recevez Messieurs

l'Assurance de ma
considération distinguée

J. P. de Sitas

Rue de Laeken 62